



## AVIS PUBLIC 2026-049

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **6 juillet 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2026-0024 visant l'immeuble situé entre le 40 et le 42, rue Fréchette soit le lot 6 571 712**

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la subdivision du lot numéro 6 571 712 ayant :

- une largeur de 12 mètres contrairement à la largeur minimale prescrite de 30 mètres ;
- une superficie de 870 mètres carrés contrairement à la superficie minimale exigée de 900 mètres carrés;

Le tout contrairement aux dispositions de l'article 3.1 du Règlement de lotissement numéro 2006-117.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au [adm.mun@valdessources.ca](mailto:adm.mun@valdessources.ca) .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2026.

  
Annie Lamontagne  
Greffière